

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 36
Présentes : 23
Exprimées par pouvoirs : 9
<b>Total (mini 19) : 32</b>
<b>Quorum atteint</b>

**Délégué.es présents.es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

**Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Robert GARCIN à Danielle TOUCHE

**Délégué.es excusé.es :**

Jean-François PERILHOU, Pascale ROCHAS, Lionel TARDY

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial 2022-2024

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024
Fonctionnement	13 765, 50 €	13 765,50 €	6 882,75€
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	34 413,75 €	23 057,21 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat mixte des Baronnies provençales porte et anime le Plan Pastoral de Territoire (PPT) depuis 2009 sur les communes de son périmètre de préfiguration. Ce programme a été renouvelé en 2021 pour une durée de 5 ans. Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, le Parc dépose une nouvelle demande pour animer le dispositif sur la période allant de janvier 2022 à juin 2024 (30 mois).

L'animation du dispositif consistera en :

- L'animation de réunion de concertation
- La participation aux comités techniques avec les financeurs
- La réalisation d'un bilan annuel quantitatif (technique et financier) et qualitatif de la mise en œuvre du PPT et de son animation pour donner à voir les actions menées.
- Le suivi financier de l'enveloppe du PPT
- La poursuite de l'animation générale du PPT par l'accompagnement des porteurs de projets, le développement d'actions de communication sur le pastoralisme, la mobilisation des partenaires pour l'élaboration de projets (placettes d'équarrissage, équipement et aménagements des espaces pastoraux)
- Le suivi des autres dispositifs départementaux et régionaux (enquêtes des réseaux pastoraux AURA, données sur le loup)

Afin de mener à bien cette animation, la Présidente propose de solliciter le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe dans le cadre de la mesure 16.71 du FEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Animation du Plan Pastoral de Territoire des Baronnies provençales : - Animation de la concertation - Participation aux comités techniques - Suivi financier du PPT - Poursuite de l'animation générale du PPT et de l'accompagnement des porteurs de projet - Lien aux autres dispositifs du territoire	29 925 €	FEADER (40%)	13 765, 50€
		Région Auvergne Rhône-Alpes (27%)	9 291,71 €
Coûts indirects (15%)	4 488,75 €	Autofinancement PnrBP (33%)	11 356, 54 €
<b>Total</b>	<b>34 413, 75€</b>	<b>Total</b>	<b>34 413,75 €</b>



## Délibération

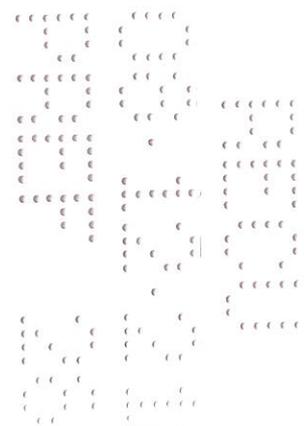
- ◆ Vu le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019
- ◆ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026
- ◆ Vu la délibération n° 2021-05-05 du comité syndical du 11 mars 2021 portant sur la candidature à un nouveau contrat de Plan Pastoral Territorial portant sur la période 2021-2026
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure 1.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



Une autre vie s'invente ici

